



<http://www.pole-lagunes.org>

Brèves

Actualités

- Campagne Ecogestes en Méditerranéen 2006
- Les événements de l'été au Marais du Vigueirat, du 17 Juin au 25 Juillet 2006
- One century of Marine Research in Europe, 13-15 septembre 2006, Paris
- Actes du colloque international sur les "Usages des Indicateurs de Développement durable", 3-4 Avril 2006

Réglementation

- Rapport d'information sur la mise en application la loi DTR
- La grenaille de plomb est interdite dans les zones humides

Outil financier

- Adoption du Fond Européen pour la Pêche

Offres de stage

- Offre de bénévolat aux Marais du Vigueirat

Etudes et projets

- Vers un outil de gestion intégrée du littoral du Languedoc-Roussillon : le programme régional Syscolag
- L'étang de Vendres : histoire d'une restauration écologique réussie

Actualités du pôle relais lagunes méditerranéennes

- Bilan de la rencontre Natura 2000 à la Tour du Valat
- Protection et gestion des zones humides : recueil juridique
- Phytosanitaires : pas de solution miracle sans un changement conséquent dans les pratiques ?
- Archivage des Lettres des lagunes 2006 sur le site du pôle lagunes

Nouvelles publications

Brèves

Actualités

- [Campagne Ecogestes en Méditerranée 2006](#)



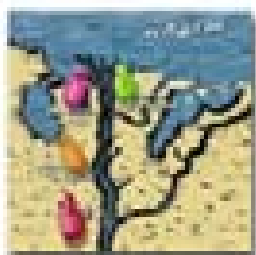
Préparation de la cinquième édition de cette campagne en Méditerranée (L-R, PACA et Corse)

Depuis 2002, la campagne inter-régionale Ecogestes vise à faire évoluer les comportements des usagers du littoral. Coordonnés par le **CPIE Côte Provençale** (région PACA), le **CPIE Bastia Golo Méditerranée** (Corse) et le **Voile de Neptune** (région Languedoc-Roussillon), les ambassadeurs Ecogestes souhaitent diffuser auprès du plus grand nombre les gestes qui protègent le milieu marin. L'évolution originale

et innovante de cette campagne 2006 portera sur une **collaboration entre les animateurs Ecogestes et le laboratoire de Psychologie Sociale de l'université de Provence** qui étudie le changement des comportements et des mentalités.

[En savoir plus...](#)

- [Les évènements de l'été présentés par les marais du Vigueirat - du 17 Juin au 25 Juillet 2006, Camargue](#)



3 grandes animations socio-culturelles en Camargue

Les marais du Vigueirat coordonne du 17 Juin au 25 Juillet **3 grandes manifestations en Camargue**. Du 17 Juin au 28 Juillet, vous pourrez découvrir les activités taurines du Club Taurin Paul Ricard du mas Thibert, une exposition "au coeur de la matière" grâce à la microscopie et un festival organisé sur plusieurs sites du delta du Rhône autour d'une thématique socio-environnementale d'actualité : les **Envies Rhônements** (du **18 au 28 Juillet**). Ce festival au fil de l'eau vise à

dynamiser la diversité des usages du territoire en entremêlant regard artistique et pratique environnementale .

[Télécharger le communiqué de presse...](#)

- [One Century of marine research in Europe - 13-15 Septembre 2006, Paris](#)



Une occasion unique pour que les océanographes présentent l'avancement de la recherche sur le milieu marin

A l'occasion du 100ème anniversaire de la Fondation Albert 1er, l'Institut Océanographique de Paris invite l'**EFMS** (European Federation of Marine Sciences and Technology Societies) et l'**UFO** (Union des Océanographes de France) pour célébrer l'évènement. Ce colloque permettra d'échanger autour des avancées scientifiques et technologiques dans le domaine des sciences marines sur les 100 dernières années.

[Téléchargez le bulletin d'inscription et le programme du colloque](#)

- [Actes du Colloque international sur les "Usages des Indicateurs de Développement Durable " du 3 et 4 Avril 2006](#)



Rencontre sur les usages et la mise en oeuvre des indicateurs de développement durable

Cet évènement qui s'est tenu les 3 et 4 avril 2006, a permis de réunir de nombreux acteurs de l'aménagement du territoire, **utilisateurs des indicateurs de développement durable**. Vous découvrirez au travers des actes de ce colloque les discussions animées en tables rondes sur les besoins et attentes en matière d'indicateurs, les retours d'expériences des gestionnaires relatives à l'agenda 21 et l'actualité des travaux sur ces indicateurs au niveau des territoires et à l'échelle nationale.

[Découvrir les actes du colloque](#)

Réglementation

- [Rapport d'information sur la mise en application de la loi DTR](#)

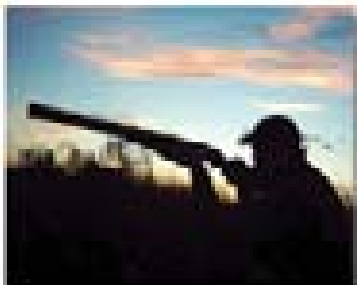
Un regard critique sur cette loi qui doit tant apporter aux zones humides

Très attendue par l'ensemble des acteurs oeuvrant pour la préservation des zones humides, la [loi DTR](#) devait être grâce à une douzaine d'articles spécifiques, un **nouveau cadre juridique** pour les zones humides : reconnaissance politique, précision de la définition de la loi sur l'eau de 1992, possibilité de délimitation officielle, soutien financier à la préservation et à la restauration dans le cadre d'aides agri-environnementales et par exonération de la Taxe Foncière Pour le Non Bâti...

Aujourd'hui, force est de constater que les **décrets d'application « zones humides » de la loi ne sont toujours pas sortis**, ce qui retarde considérablement sa mise en application. Ce rapport d'information fait un point sans concession sur l'état d'avancement de la loi et sa mise en application (rechercher « zones humides » vous permet de cibler les paragraphes sur les milieux humides). **A l'heure où les acteurs de terrain se lancent toujours plus nombreux dans la mise en place de Natura 2000 et que les appels à projets nationaux sont en phase de démarrage, les points de blocage identifiés posent réellement problème au niveau local.**

[En savoir plus...](#)

- [La grenaille de plomb est interdite dans les zones humides](#)



La France prend position pour une chasse durable

L'interdiction de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides est entrée en vigueur le **1^{er} juin 2006**. La France rejoint ainsi les nombreux pays (USA, Canada, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni, etc.) qui ont remplacé la grenaille de plomb par des **munitions non toxiques** (acier, bismuth, étain, alliage au tungstène) depuis les années 90. Elle se met enfin en conformité avec [l'accord AEWA](#) (accord international sur la conservation des oiseaux migrateurs)

qui recommandait la suppression du plomb de chasse avant l'an 2000.

[En savoir plus...](#)

Outil financier

- **Adoption du Fond Européen pour la Pêche**



Compétitivité et Développement durable au coeur du FEP

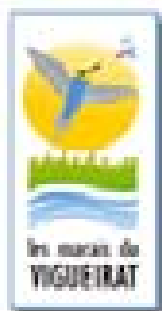
Le Conseil des ministres a adopté le 19 juin dernier le Fond Européen pour la Pêche, proposé depuis juillet 2004. Ce Fond d'environ **3,8 milliards d'euros sur 7 ans** remplacera **dès le 1^{er} janvier 2007** l'actuel Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP). Il permettra de soutenir et d'aider le secteur de la pêche dans sa recherche de compétitivité et encouragera l'application de

mesures destinées à protéger et à améliorer l'environnement.

[En savoir plus...](#)

Offres de bénévolat

- **Les marais du Vigueirat recherche des animateurs bénévoles**



Animation grand public en Camargue

L'association des Marais du Vigueirat recherche des personnes intéressées pour réaliser **bénévolement des visites guidées et participer aux actions de l'association**. Les principales missions qu'ils se verront attribués sont de réaliser les visites guidées de la Camargue et du site avec découverte de la faune et de la flore locale, de compléter les visites en calèche par une découverte des oiseaux sauvages et de participer à d'autres activités telles que la promotion du site, des suivis de faune ou de flore.

[Contact Christophe Giraud](#)

[En savoir plus...](#)

Etudes et projets

- **Vers un outil de gestion intégrée du littoral du Languedoc-Roussillon : le programme régional Syscolag**



Création d'une interface entre les "connaissances et les utilisateurs"

Le programme Syscolag vise à la construction d'un accès aux « connaissances » qui sont actuellement réparties chez les partenaires scientifiques et chez les différents usagers (acteurs professionnels, gestionnaires, etc...). Dans la perspective d'apporter un soutien aux acteurs publics, il propose un ensemble d'outils informatiques associés à des forums d'experts. Des **indicateurs de suivi et d'évaluation**

et des protocoles applicables à une gestion intégrée et durable du littoral du Languedoc-Roussillon seront également proposés à l'issue de la première phase du programme.

[En savoir plus...](#)

- [L'étang de Vendres : histoire d'une restauration écologique réussie](#)



Un travail de concertation pour une meilleure gestion hydraulique du site

L'étang de Vendres (Basse Vallée de l'Aude) abrite l'une des plus vastes roselières de Méditerranée française (près de 1.000 ha). Depuis quelques années cet habitat subissait une dégradation liée à une mauvaise **gestion de l'ouverture des canaux** qui acheminent l'eau douce à l'étang. Afin de remédier à ce problème, un **plan de gestion concertée** a été mis en place par le **Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude**,

prévoyant des **travaux hydrauliques** sur les canaux et une **automatisation du fonctionnement de la vanne principale**.

[En savoir plus...](#)

Actualités du Pôle Relais Lagunes Méditerranéennes

- [Bilan de la journée des gestionnaires de lagunes de la façade méditerranéenne](#)



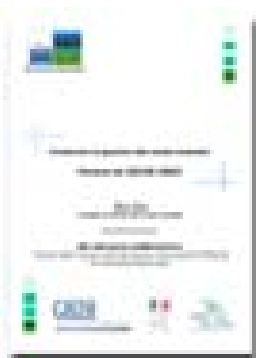
Avancée des projets de futurs sites Natura 2000

Le 20 avril 2006, le pôle relais lagunes a organisé, à la station biologique de la Tour du Valat, une réunion interrégionale des gestionnaires des lagunes sur le thème de **Natura 2000**. A cette occasion, les différentes interventions ont permis d'échanger sur l'avancée de la mise en place de Natura 2000 en L-R, PACA et Corse, et de faire le lien avec la DCE et les outils utiles pour le financement des DOCOB. Vous pourrez retrouver sur le site web du pôle lagunes, le bilan de cette

journée thématique et **télécharger les différentes présentations ainsi qu'un exemple de cahier des charges Natura 2000**.

[En savoir plus...](#)

- [Protection et gestion des zones humides : recueil juridique](#)



Première étape de la révision du SDAGE RM&C - volet zones humides

Les SDAGE révisés, futurs plans de gestion de mise en œuvre de la Directive Cadre Eau, sont le cadre idéal pour maintenir, voire renforcer, la position charnière des zones humides dans la politique environnementale. De part leur fonctionnalité multi-services, les zones humides, peu prises en compte dans la DCE, n'en demeurent pas moins des éléments clés de l'atteinte du Bon Etat des masses d'eau. Consciente de cet enjeu, **l'Agence de l'Eau RM&C**, partenaire technique et financier du pôle lagunes, a souhaité très tôt réfléchir à la révision du volet « zones humides ». Au cœur de la mission « pôle relais », cette mise à disposition de l'information juridique sous forme d'un **recueil réglementaire** aussi complet que rare, va permettre d'alimenter les réflexions du groupe de travail chargé des préconisations « zones humides » et « espèces ».

[Télécharger le recueil juridique d'Olivier Cizel \(1100 Ko\)...](#)

- **"Phytosanitaires" : pas de solution miracle sans un changement conséquent dans les pratiques ?**



Etat des connaissances sur les lagunes méditerranéennes

Cet article du pôle lagunes présente un des enjeux majeur de la DCE puisque la **pollution toxique fait l'objet d'une des grandes questions de l'état des lieux DCE sur notre bassin et d'un défi territorial de l'Agence de l'eau**. Encore bien dépourvus face à cette pollution, notamment sur les lagunes, il paraissait important de faire le point sur les connaissances actuelles et les solutions à envisager pour

remédier à ce problème à l'échelle des bassins versants. Cette thématique prégnante fera également l'objet du **séminaire RSL de 2006**.

[En savoir plus...](#)

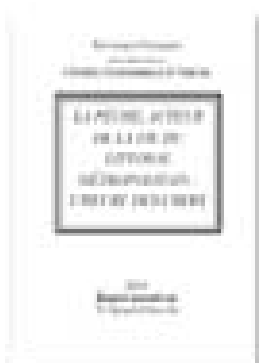
- **Archivages des "Lettres des lagunes" 2006 sur le site du pôle relais lagunes**



Retrouvez sur le site du pôle relais lagunes toutes les **"Lettres des lagunes"** éditées depuis le **début de l'année 2006**. Vous trouverez dans les différents pdf téléchargeables, l'ensemble des articles traitant des sujets d'actualité sélectionnés mensuellement par l'équipe du pôle lagunes.

[Accédez à la page des archives...](#)

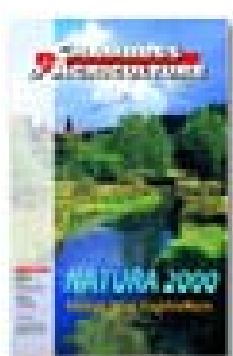
Nouvelles Publications



La pêche, acteur de la vie du littoral métropolitain : l'heure de choix

Gérard d'Aboville, 2005

[Télécharger le manuel](#)

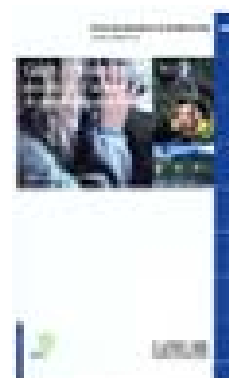


Revue Chambre d'Agriculture

Natura 2000 : enjeux pour l'agriculture

Chambre d'Agriculture
Assemblée Permanente

[En savoir plus](#)



Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles

Cahier technique n°79

ATEN, 2006

[En savoir plus](#)

Un regard critique sur cette loi qui doit tant apporter aux zones humides

Très attendue par l'ensemble des acteurs oeuvrant pour la préservation des zones humides, la [loi DTR](#) devait être grâce à une douzaine d'articles spécifiques, **un nouveau cadre juridique** pour les zones humides : reconnaissance politique, précision de la définition de la loi sur l'eau de 1992, possibilité de délimitation officielle, soutien financier à la préservation et à la restauration dans le cadre d'aides agri-environnementales et par exonération de la Taxe Foncière Pour le Non Bâti...

Aujourd'hui, force est de constater que les **décrets d'application « zones humides » de la loi ne sont toujours pas sortis**, ce qui retarde considérablement sa mise en application. Ce rapport d'information fait un point sans concession sur l'état d'avancement de la loi et sa mise en application (rechercher « zones humides » vous permet de cibler les paragraphes sur les milieux humides). **A l'heure où les acteurs de terrain se lancent toujours plus nombreux dans la mise en place de Natura 2000 et que les appels à projets nationaux sont en phase de démarrage, les points de blocage identifiés posent réellement problème au niveau local.**

[Télécharger le rapport d'information](#)

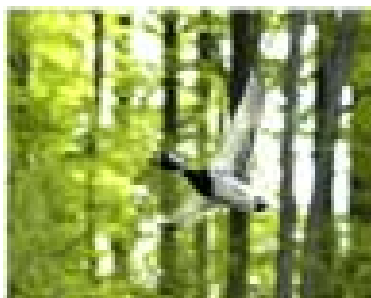
[Fermer](#)

La France prend position pour une chasse durable

L'interdiction de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides est entrée en vigueur le **1er juin 2006**. La France rejoint ainsi les nombreux pays (USA, Canada, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni, etc.) qui ont remplacé la grenaille de plomb par des **munitions non toxiques** (acier, bismuth, étain, alliages au tungstène) depuis les années 90. Elle se met enfin en conformité avec **l'accord AEWA** (accord international sur la conservation des oiseaux migrateurs) qui recommande la suppression du plomb de chasse avant l'an 2000.

Des quantités létales même en faible quantité, des effets sur la dynamique de population...

Le plomb est une substance extrêmement toxique, qui provoque une maladie grave, le **saturnisme**. Pour favoriser le broyage des aliments dans leur gésier beaucoup de canards cherchent à ingérer des gravillons sur le fond des plans d'eau. Ce type de comportement alimentaire les conduit à ingérer des plombs retombés au fond des étangs à la place des gravillons, ayant pour conséquence leur intoxication. Les espèces les plus affectées sont les canards plongeurs d'eau douce comme les fuligules mais aussi les canards de surface comme le **colvert** ou le **pilet**.



Le saturnisme se manifeste d'abord par une **altération progressive du vol**. A terme, il se traduit par des cas de **mortalités**, souvent sporadiques, avec des cadavres rarement retrouvés (prédation notamment). Malgré ce problème qui rend l'estimation de la mortalité par saturnisme difficile, on annonce des chiffres autour de 2-3% aux Etats-Unis, **soit 2 à 3 millions de canards touchés chaque année par la maladie !**

Au delà de la mortalité directe suite à l'ingestion de plomb - on parle d'un **taux de mortalité de 67% dès l'ingestion de 3 plombs** - les individus porteurs de plomb voit également leurs fonctions vitales diminuées : **baisse de 19% du taux de survie, intoxication sub-létale entraînant des problèmes de migration** (difficulté de constitution des réserves énergétiques) et de **reproduction** (diminution taille des pontes, poids des œufs...).

En France, où la surveillance est réalisée dans le cadre du **réseau SAGIR** (épidémiologie-surveillance de la faune sauvage) l'exposition au risque de saturnisme est également bien réel puisqu'on parle d'environ **6 250 tonnes** de plomb déposés dans la nature chaque année. **L'ensemble de ces résultats scientifiques donnent ainsi à cette décision politique une justification biologique forte.**

L'utilisation de cartouches non toxiques : la seule solution adaptée

De nombreuses solutions ont été recherchées dans les années 70 et 80 pour remédier au problème du saturnisme mais force est de constater qu'il vaut mieux s'attaquer à la cause qu'aux effets.

Ainsi, malgré **quelques obstacles techniques** (densité, dureté, vitesse, prix...) qui peuvent être surmontés rapidement, la meilleure manière de lutter contre le saturnisme des oiseaux d'eau consiste bien à remplacer le plomb des munitions par des matériaux non toxiques, tel que l'acier, d'autant plus que les munitions modernes disponibles aujourd'hui ont une efficacité équivalente aux munitions classiques au plomb.

Avec un peu de temps, de communication, de sensibilisation voire de formation auprès des chasseurs, l'adoption de ces cartouches non toxiques devrait très rapidement entrer dans les mœurs pour une chasse plus durable et un environnement préservé.

Pour plus d'information sur le sujet:

[Saturnisme des anatidés : une bonne raison pour passer aux munitions sans plomb ?](#)

[Téléchargez le document](#)

[Fermer](#)

Une nouvelle aide financière pour la période de 2007-2013

Cette proposition de nouvel instrument de programmation a été proposée par la Commission Européenne, elle vise à modifier le règlement du 21 Juin 1999, relatif à l'instrument financier d'orientation de la pêche et le règlement du Conseil du 17 décembre 1999, définissant les modalités et conditions des actions structurelles de la communauté dans le secteur de la pêche.

Afin de faciliter la mise en oeuvre de mesures destinées à assurer une **pêche durable et la diversification des activités économiques dans les zones de pêche**, la Commission européenne mettra à disposition une enveloppe moyenne de **700 millions d'euros chaque année**.



Les mesures du FEP sont adaptées à **l'évolution des besoins du secteur de la pêche et de l'aquaculture ainsi que des zones côtières de pêche** concernées. L'idée est de contribuer à **réduire la pression exercée par la pêche pour permettre la reconstitution des stocks de poisson** et d'encourager l'utilisation d'équipements et de pratiques plus écologiques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et lors du traitement et de la commercialisation des produits de la pêche.

Le FEP comporte également **une aide aux régions de pêche les plus touchées par les pertes d'emplois**. Il appartient aux États membres de choisir les combinaisons de mesures les mieux adaptées à leurs régions.

Le FEP prévoit 5 axes prioritaires dans son champ d'application

- Mesures en faveur de l'adaptation de la flotte de pêche communautaire :

Aide au retrait temporaire ou permanent des navires de pêche, pour la formation, la reconversion ou départ en retraite anticipé.

- Aquaculture, transformation et commercialisation :

Favoriser l'acquisition et l'utilisation d'équipements et techniques réduisant l'impact de la production sur l'environnement

- Actions collectives:

Aide pour les projets contribuant au développement durable, conservation de la ressource, renforcement des marchés des produits de la pêche ou à la promotion de partenariats entre les scientifiques et les professionnels du secteur de la pêche

- Développement durable des zones côtières de pêche:

Pour lutter contre le déclin des activités de pêche en diversifiant et renforçant le développement économique

- Assistance technique:

Le fonds peut financer les actions de suivi, d'appui administratif et technique, d'évaluation, d'audit et de contrôle nécessaires pour la mise en oeuvre du règlement.

[Fermer](#)

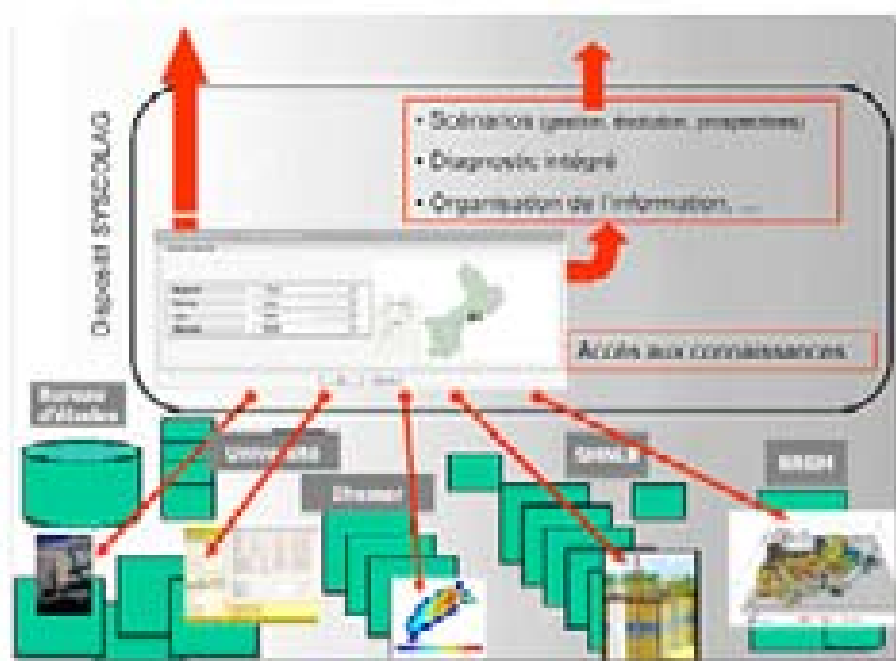
Création d'une interface entre les 'connaissances et les utilisateurs'

Actuellement, en plus des travaux réalisés sur les différentes thématiques abordée par le programme (aquifères, ressources halieutiques, gouvernance, ...) un travail important de construction informatique a été réalisé dans le cadre du programme autour de la **mise en place d'une base de métadonnées en utilisant des standards internationaux (norme ISO 19115) grâce à une collaboration de plusieurs équipes de recherche.**

L'alimentation de ce dispositif est réalisée notamment à partir du travail **mené par les 11 doctorants** du programme et par un ensemble d'autres doctorants et **d'autre projets que la Région L-R co-finance**. Toutes situées en Languedoc-Roussillon, chacune de ces équipes de recherche contribue à enrichir le dispositif en proposant de l'information dans leur discipline (écologie, économie, sciences politiques, géologie, droit, ...) nécessaire à une gestion intégrée du littoral (indicateurs de suivi, d'évaluation, protocoles de travail, etc...). Ce travail contribue également à la création d'un thésaurus* pluridisciplinaire pour la **GIZC**. Cette démarche est enrichie par la contribution d'autres types d'acteurs : professionnels de la pêche et des cultures marines, gestionnaires locaux, etc ...

L'architecture du réseau de connaissances

L'architecture qui a été proposée dans le cadre de ce programme vise à la construction d'un véritable réseau entre les connaissances. Dans ce dispositif, **les « connaissances » restent réparties et sous le contrôle de leurs propriétaires**. En sus de l'accès aux connaissances, un travail particulier peut être réalisé dans le cadre du dispositif à partir de forum d'experts et de groupes de travail interdisciplinaires afin de fournir une expertise intégrée, la construction de scénarios ainsi qu'une restitution dans un format adapté.



Actuellement le service de métadonnées du programme est composé d'un volet pour l'indexation et d'un autre volet de saisie.

Sur l'interface de consultation du logiciel, un moteur de recherche permet d'établir une requête basée sur **4 types clés de recherche** qui ont été définies comme prioritaires par les partenaires. Ces clés permettent de cibler la requête et donc d'optimiser la consultation de la base de métadonnées et le temps de réponse du système. Elles portent sur :

- **le type de ressources recherchées** (ex. bibliographie, photo, carte)
- **le thème recherché** (mots clés) : réponse à la question sur quoi ?
- **le lieu** (rubrique qui peut être remplie à partir d'un toponyme ou par l'utilisation de l'interface cartographique) : réponse à la question où ?
- **la date** : réponse à la question quand ?

D'ici fin 2006, un prototype du dispositif Syscolag sera réalisé. Il sera basé sur 3 démonstrateurs qui portent sur des **problématiques territoriales** différentes :

- 1) **L'Aménagement d'un pôle passager dans le port de Sète**
- 2) **La gestion des réserves d'eau souterraines**
- 3) **La proposition d'un diagnostic intégré sur l'étang de Thau.**

* Le thésaurus du logiciel (liste de mots clefs présentée à l'utilisateur), sera axé sur les grands thèmes qui se rapportent à la **gestion intégrée des zones côtières.**

L'aménagement d'un pôle passager dans le port de Sète

Ce démonstrateur **a été choisi par la Région Languedoc-Roussillon** afin de référencer toutes les connaissances utiles à mobiliser dans le cadre de l'aménagement d'un pôle passager à Sète. Le Cépralmar travaille actuellement à la réalisation de ce démonstrateur.

Pour toute information complémentaire sur le programme, un site internet www.syscolag.org

[Fermer](#)

L'étang de Vendres : histoire d'une restauration écologique réussie

Contexte et problématiques

L'étang de Vendres (1.800 ha) constitue la pièce maîtresse de l'éco-complexe des zones humides de l'embouchure de l'Aude. Il abrite une vaste roselière sur près de 1.000 ha, soit l'une des plus vastes de Méditerranée française et des plus propices au cortège des espèces qui lui sont associées.

Pourtant depuis une vingtaine d'années, cet habitat présente une nette dégradation évaluée à 25% de sa surface d'origine avec, sur certains secteurs, une diminution de la densité de tiges vertes de 70% en deux ans. Ces observations sont parfaitement corrélées avec l'augmentation de la salinité moyenne de l'eau (moyenne > 20g/l en 2002). Cette salure des eaux est due pour l'essentiel à une gestion de l'eau incompatible avec la conservation d'une roselière, alors même que sa préservation est l'élément fédérateur de tous les acteurs.

En 2001-2002, en liaison avec le programme LIFE Butor, piloté par le CEN L-R, le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude a mis en place une démarche de plan de gestion concertée visant à définir une véritable stratégie de gestion et de réhabilitation de ces milieux.

Ce travail a fait l'objet d'une concertation de l'ensemble des acteurs afin qu'ils adhèrent et participent activement à la démarche de gestion et de valorisation de leur territoire.



viticulteurs, élus locaux, naturalistes et techniciens des collectivités territoriales pour discuter des règles de gestion et des travaux à définir ensemble en vue d'améliorer la qualité de l'eau de l'étang de Vendres. Ces réunions ont parfois réuni jusqu'à 50 personnes, preuve que la concertation était bien nécessaire.



C'est sur le thème de la gestion hydraulique, à la fois fédérateur et conflictuel, que c'est axé l'ensemble des discussions.

Le premier point capital a été d'exposer de manière scientifique et synthétique les causes du dysfonctionnement écologique de l'étang de Vendres. Pour cela il a fallu s'appuyer sur des études d'experts (Tour du Valat, BRL ingénierie) pour invalider de nombreuses hypothèses locales et prouver que le sel avait bien pour origine les mauvaises manipulations de la vanne du Chichoulet et de quelques autres vannes annexes.

Face à ce fonctionnement sans règles d'usage, le SMBVA a décidé de reprendre la gestion de cet ouvrage pour essayer de définir des règles et essayer de dessaler l'étang en fonction des conditions météorologiques favorables (crues de l'Aude).

Ainsi, lors des ateliers, il a été décidé de former un comité de gestion officieux, composés du SMBVA et des quelques représentants des utilisateurs du milieu : Conservatoire du Littoral, Chasseurs communaux, Chasseurs privés, manadiers et naturalistes.

Un comité de gestion de la vanne du Chichoulet

Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises lors d'épisodes pluvieux automnaux (2004 et 2005) et a décidé de l'ouverture et la fermeture de la vanne en fonction de paramètres précis de salinité et de hauteur d'eau.

Cette gestion empirique nécessitant une grande présence sur le terrain pour mesurer la hauteur d'eau et la salinité en amont et en aval de la vanne, il a été décidé dans le cadre du

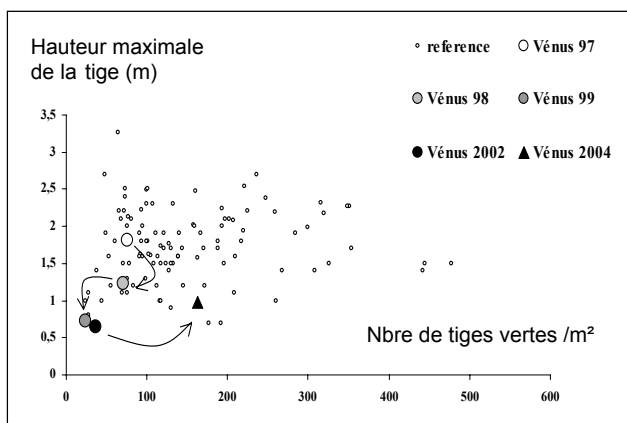


Figure 1 : Evolution de la densité et de la taille de la roselière sur un point de mesure de l'étang de Vendres en 1997 et 2004

Actions concrètes mises en place

Les ateliers de concertation

Le SMBVA et le CEN L-R ont organisé des ateliers en associant le plus grand nombre d'acteurs locaux. Ainsi, il a été possible de réunir à la même table chasseurs communaux, chasseurs privés, propriétaires, éleveurs,

plan de gestion d'équiper la vanne d'un système de télé surveillance et d'ouverture automatique à distance.



Ce système est à présent opérationnel et permet à la moindre crue de faire des remplissages ou des vidanges de l'étang en fonction des besoins en eau, comme ils ont été définis par ailleurs dans le plan de gestion.

Des travaux hydrauliques

Ce travail de concertation a également permis de décider de la création de travaux hydrauliques pour permettre d'alimenter l'étang en eau douce depuis le fleuve Aude. Ces travaux se sont achevés en fin d'hiver 2006. Ils ont consisté à réhabiliter deux canaux d'arrivée d'eau sur une longueur de 2 km.



Résultats attendus / perspectives

Le principal but à court terme était d'arriver à inverser la tendance en ce qui concerne l'évolution de la roselière. Cet objectif a été largement atteint grâce à une concertation efficace et à des conditions météorologiques favorables permettant une gestion optimale des ouvrages (vidange et remplissage de l'étang à plusieurs reprises).

En plus de palier à l'urgence d'une situation écologique dramatique, ce travail de concertation avait pour but également de renouer les liens entre les acteurs, en vue de résoudre les conflits d'usage autour de l'eau et

essayer de trouver un consensus sur le long terme, caractérisé par des règles de gestion validés par tous. Ceci a également permis d'acquérir une légitimité auprès des acteurs et de montrer que l'on était capable de passer à des opérations de gestion concrètes et efficaces.

L'apaisement des tensions localement permet de travailler de manière plus sereine pour l'avenir sur les actions à plus long terme comme la réhabilitation des canaux pour favoriser les arrivées d'eau douce et la meilleure circulation de l'eau dans l'étang de Vendres.

Difficultés rencontrées

Bien que cette démarche de concertation soit un succès, nous attirons l'attention des gestionnaires sur le côté pervers de ce système.

Il a en effet l'avantage de mettre en exergue les tensions qui règnent localement et de faire exprimer les acteurs locaux sur leur frustration ou leur ressenti quant à une situation donnée. Ainsi, cela permet aux gestionnaires de mieux appréhender le territoire dont il est en charge. Par contre, il apparaît absolument indispensable de ne pas baser ses actions sur la seule concertation et il convient souvent de faire rapidement des choix de gestion car le consensus général n'existe jamais. Il faut donc prendre garde de ne pas se laisser entraîner dans un système qui consiste à discuter sans cesse de la gestion sans mettre en œuvre des actions au risque de perdre toute crédibilité auprès des acteurs. Cela paraît d'une logique absolue, toutefois la distance entre le temps de concertation et la réalisation des actions est telle (délai administratif...) que les acteurs se démobilisent et retournent rapidement à leur schéma de penser « pré concertation ». Ainsi, il apparaît indispensable lors de la mise en œuvre des actions d'assurer une communication constante, parfois redondante et épuisante auprès des acteurs.

Site : Etang de Vendres – Embouchure de l'Aude

Moyens financiers mis en place : 371 000 €
Dont 80 000 € d'études hydrauliques (Co-maîtrise d'ouvrage SMBVA/CEN L-R) et 170 000 € de travaux hydrauliques

Structures assurant le financement : UE-Life (50%), DIREN, Agence de l'Eau, Région LR, Département de l'Hérault

Structures porteuses : SMBVA et CEN L-R



Avancée des projets de futurs sites Natura 2000

Le 20 avril 2006, le pôle relais lagunes avait organisé une réunion interrégionale des gestionnaires des lagunes à la station biologique de la Tour du Valat sur le thème de Natura 2000.

A cette occasion, les différentes interventions ont permis d'échanger sur **l'avancée des travaux des projets de sites Natura 2000 en L-R et PACA, et de faire le lien avec la DCE et les outils utiles pour le financement des DOCOB**. Retrouvez en téléchargement ci-dessous, **le bilan et les différentes présentations de cette journée ainsi qu'un exemple de cahier des charges Natura 2000**.

[A télécharger](#) [annexes du bilan](#)

[Loi Développement des territoires ruraux et Natura 2000](#)

[Le point sur l'état d'avancement des DOCOB sur les lagunes de la région PACA](#)

[La synthèse sur l'état d'avancement des DOCOB sur les lagunes de la région L-R](#)

[La synthèse sur l'état d'avancement des DOCOB sur les lagunes de Corse](#)

[Mise en place de Natura 2000 sur l'étang de Canet](#)

[Mise en place de Natura 2000 sur les étangs de la Narbonnaise](#)

[Le point sur les nouveaux outils financiers européens 2007-2013](#)

[Cahier des charges lagunes type Pourquoi ?](#)

[Articulation DCE et Natura 2000](#)

[Exemple de cahier des charges Natura 2000 pour les Etangs de La Palme et de Bages-Sigean](#)

[Fermer](#)